



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2015

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Guillemette COUTTET, Anne CROZET, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Emmanuel COLIRE, , , Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Madame Marina MENGOLLI. Messieurs Christian HEBERT et Pierre JOUANNE.

Laurent TRESALLET annonce 3 pouvoirs : de Pierre JOUANNE à Laurent TRESALLET, de Marina MENGOLLI à Anne CROZET et de Christian HEBERT à Franck CHENAL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 19 janvier 2015.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Signature d'une convention avec le CNFPT dans le cadre d'une participation financière de la commune pour certaines formations

Laurent TRESALLET explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, le CNFPT demande une participation financière des collectivités territoriales en plus du versement de la cotisation.
Une convention de partenariat doit être signée pour contractualiser cet accord.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le CNFPT pour la mise en place d'une participation financière des collectivités territoriales pour certaines formations spécifiques.

2. Autorisation de la défense de la commune par Maître LIOCHON dans l'affaire Geneviève CEZARD contre commune de Peisey Nancroix

Le 24 août 2012, la commune de Peisey Nancroix a délivré un permis de construire auprès de la société SOTARBAT PROMOTION.

Un recours a été déposé. Le tribunal administratif de Grenoble a débouté cette demande en première instance et un appel de la décision a été adressé à la Cour Administrative d'Appel.

Dans cette perspective, la commune a sollicité Maître LIOCHON pour réaliser un mémoire et assurer la défense de la commune lors du prochain jugement devant la Cour d'Appel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter Maître LIOCHON pour défendre la commune dans le dossier précité.

3. Validation du règlement de la Garderie « Le Chat Botté »

Anne CROZET relève que suite à une demande de la Trésorerie, il convient de rajouter un paragraphe dans la page 3 du règlement de la Garderie afin de prévoir le remboursement des touristes qui ne peuvent laisser leur enfant à la garderie pour cause de maladie contagieuse interdite dans la structure.

La phrase rajoutée est :

« En cas de maladie contagieuse énumérée ci-dessous l'enfant ne sera pas accueilli. Sur présentation d'un certificat médical stipulant que l'enfant n'est pas apte à fréquenter la garderie ou le club loisirs, le décompte ou le remboursement des prestations réservées et non utilisées pourra être envisagé. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la nouvelle version du règlement intérieur.

4. Signature d'une convention avec les ambulances « Les Danaïdes »

La société SARL Ambulances Danaïdes reprend la société d'ambulances SARA sur la Haute Tarentaise et assurera désormais les prestations définies à la convention signée le 20 novembre 2014. Le coût de leur prestation reste identique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Société d'ambulances « Les Danaïdes » pour la saison 2014/2015.

II/ FINANCES

5. Approbation du compte de gestion du budget général et des budgets annexes

Les comptes de gestion arrêtés par la Trésorerie doivent être identiques aux comptes de la commune. La commune doit ainsi valider les comptes de gestion proposés par la Trésorerie pour chaque budget de l'année 2014.

Sans remarque particulière sur les comptes de gestion proposés par la Trésorerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les comptes de gestion du budget communal, du budget eau et assainissement, du budget Garderie et du budget Ski de fond/Gîte pour l'année 2014.

6. Approbation du compte administratif du budget général et des budgets annexes

Les comptes administratifs sont un bilan comptable de l'année 2014. Le Conseil Municipal doit valider le compte administratif de chaque budget.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les comptes administratifs des budgets communal, eau et assainissement, Garderie et Ski de fond/Gîte.

7. Institution d'un abattement de la taxe d'habitation pour la résidence principale des personnes handicapées ou invalides

Pour répondre à la demande d'une administrée, le Maire propose de voter un abattement de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'abattement de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ **Date du prochain Conseil Municipal**

Le Maire propose d'avancer le prochain Conseil Municipal au 09 mars 2015 pour le vote des budgets primitifs.

✓ **Site internet**

Gérard COLLIN relève que le nouveau site internet est en ligne.

✓ **Collecte des restaurants du Cœur**

Georgette NALESSO relève que l'Office du Tourisme organise une collecte de denrées pour les restaurants du Cœur le 05 mars devant les magasins Sherpa de Plan Peisey et de Peisey Village.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.